

CONSULAT GENERAL DE FRANCE

A
SALONIQUE

Salonique, le 30 Avril 1947

No 190

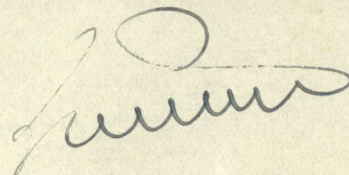
Monsieur,

Me référant à la demande que vous avez souscrite à ce Consulat Général, j'ai l'honneur de vous faire savoir que le Ministère des Affaires Etrangères à Paris m'a autorisé à vous accorder un visa d'entrée en France, sous réserve que vous présentiez un certificat d'inscription à un Etablissement scolaire. *français* -

Ce visa sera apposé sur votre passeport dès que vous vous présenterez à ce Consulat muni de votre certificat d'inscription.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

LE VICE-CONSUL
GERANT LE CONSULAT GENERAL DE FRANCE



Monsieur Stéfanos KOTSANOS
à POLYGHYROS
